

## NOTE DE SERVICE

N° 10-012-V37 du 23 avril 2010

NOR : BCR Z 10 00012 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique** du mois d'avril 2010

PRÉPARATION AU CONCOURS PROFESSIONNEL  
POUR L'EMPLOI DE CONTRÔLEUR PRINCIPAL DU TRÉSOR PUBLIC 2011

### ANALYSE

Date d'application : 23/04/2010

### MOTS-CLÉS

FORMATION PROFESSIONNELLE ;  
CONTRÔLEUR PRINCIPAL DU TRÉSOR PUBLIC ; CONCOURS DE RECRUTEMENT

### DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

### DOCUMENTS À ABROGER

Note de service n° 09-028-V37 du 2 juillet 2009

### DESTINATAIRES POUR APPLICATION

RGP	TPG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	RF	T	COM	CSOM	CSE		

*DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES*

*Sous-direction de la gestion et des parcours professionnels  
École nationale du Trésor public*

## SOMMAIRE

<b>1. LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION.....</b>	<b>3</b>
<b>2. LA NATURE ET LE PROGRAMME DES ÉPREUVES.....</b>	<b>3</b>
2.1. L'épreuve écrite d'admissibilité.....	3
2.2. L'épreuve orale d'admission.....	3
<b>3. LA PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DU CONCOURS.....</b>	<b>4</b>
3.1. La préparation par correspondance.....	4
3.1.1. Un fascicule comprenant des conseils de méthode et cinq séries de devoirs.....	4
3.1.2. Un cours de base se rapportant à la réglementation et au fonctionnement des services déconcentrés de la filière gestion publique.....	4
3.2. La journée introductive de méthode.....	4
3.3. Le « galop d'essai ».....	4
3.4. Le stage de révision et de méthode.....	5
3.5. Le site et le forum dédiés à la préparation.....	5
<b>4. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION.....</b>	<b>6</b>

## LISTE DES ANNEXES

ANNEXE :	Bulletin d'inscription à la préparation au concours professionnel de contrôleur principal de la filière gestion publique de la DGFIP de l'année 2011.....	7
----------	---	---

La direction générale des Finances publiques (DGFIP) organisera en 2011, un concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de la filière gestion publique.

Dès lors, elle met à la disposition des candidats à ce prochain concours un enseignement par correspondance destiné à faciliter la préparation des épreuves écrite et orale. Le dispositif est géré par l'École nationale du Trésor public (ENT).

## **1. LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION**

Cette préparation s'adresse aux contrôleurs du Trésor public de 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint au moins le 7<sup>ème</sup> échelon de leur grade au 31 décembre 2011, ainsi qu'aux contrôleurs du Trésor public de 1<sup>ère</sup> classe.

Les agents originaires d'autres administrations, détachés dans un emploi de contrôleur du Trésor public, peuvent également, sous réserve de satisfaire à la condition d'ancienneté susvisée, bénéficier de ce dispositif.

Ces conditions de participation au concours doivent être examinées avec attention par le responsable de la direction locale qui atteste, sur le bulletin d'inscription du candidat, qu'elles sont satisfaites.

En cas d'interrogation sur *des situations complexes*, les documents correspondants, visés et signés par le chef du service des ressources humaines, seront transmis par télécopie (03-20-62-82-79) au Centre national de gestion des concours (CNGC) pour décision.

## **2. LA NATURE ET LE PROGRAMME DES ÉPREUVES**

Les épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de la filière gestion publique de la DGFIP, fixées par un arrêté du 12 juillet 2007 (JO n 171 du 26 juillet 2007), sont les suivantes.

### **2.1. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ**

Analyse d'un dossier à caractère administratif.

(durée : 3 heures 30 - coefficient : 5).

### **2.2. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION**

Entretien avec le jury portant sur les attributions du candidat ainsi que sur l'organisation et les missions du Trésor public.

(durée : 30 minutes - coefficient : 4).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves écrite ou orale, avant application des coefficients, est éliminatoire.

### 3. LA PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DU CONCOURS

#### 3.1. LA PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

L'épreuve d'admissibilité du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de la filière gestion publique de la DGFIP de l'année 2011 se déroulera vraisemblablement au mois de mars 2011.

La préparation par correspondance, organisée par l'ENT avec le concours du réseau local de formation, débutera au mois de juin 2010. Elle reposera, d'une part, sur un fascicule de conseils de méthode et des sujets d'exercices, et, d'autre part, sur un cours de base se rapportant à la réglementation et au fonctionnement des services déconcentrés du Trésor (SDT).

Il est précisé qu'un *contrôle d'assiduité* aura lieu à la date limite de renvoi du troisième devoir. Tout préparant n'ayant pas rendu au moins un devoir à cette date sera radié de la préparation.

##### 3.1.1. Un fascicule comprenant des conseils de méthode et cinq séries de devoirs

Durant la préparation, les candidats auront à traiter cinq sujets d'analyse d'un dossier à caractère administratif.

Le fascicule ne sera diffusé ni sous forme papier, ni sous forme cd-rom. Il sera mis en ligne sur la plate forme de e-formation Syfadis (<http://e-formation.institut.minefi.gouv.fr/login.asp>). Les préparants pourront accéder au fascicule de conseils de méthode et d'exercices grâce à un identifiant et un mot de passe communiqués par l'ENT sur leur messagerie professionnelle.

##### 3.1.2. Un cours de base se rapportant à la réglementation et au fonctionnement des services déconcentrés de la filière gestion publique

Un cours de base en deux tomes, se rapportant à la réglementation et au fonctionnement des services déconcentrés de la filière gestion publique est proposé en ligne sur le site des préparations aux concours de Magellan.

#### 3.2. LA JOURNÉE INTRODUCTIVE DE MÉTHODE

La journée introductive de méthode est mise en œuvre au niveau départemental. Cependant, si le nombre de candidats le justifie, une organisation régionale est aussi envisageable.

Elle a pour objet de présenter le dispositif de préparation aux agents du département qui s'inscrivent pour la première fois et de leur donner des conseils de méthode leur permettant d'aborder la préparation dans les meilleures conditions.

L'ENT diffusera dès l'ouverture de la préparation une lettre spécifique précisant les modalités d'organisation de cette journée.

#### 3.3. LE « GALOP D'ESSAI »

Il sera organisé vraisemblablement *début novembre 2010* et portera sur l'épreuve écrite d'admissibilité du concours professionnel.

Les modalités pratiques de mise en œuvre de cette épreuve d'entraînement seront précisées aux responsables locaux en temps utile.

*Les personnes non assidues, qui auront été radiées de la préparation par correspondance à l'issue du contrôle d'assiduité, ne pourront pas participer au galop d'essai.*

### 3.4. LE STAGE DE RÉVISION ET DE MÉTHODE

Les candidats qui auront manifesté le maximum *d'assiduité et d'application* à la préparation par correspondance pourront participer à un stage de révision et de méthode, à l'ENT, dont l'objectif est de permettre de perfectionner les techniques de réflexion et d'expression.

Il est précisé que le bénéfice de ce stage ne peut être accordé qu'une seule fois.

Cependant, les agents déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite du précédent concours professionnel pour l'emploi de contrôleur principal de la filière gestion publique de la DGFIP peuvent être admis, à titre exceptionnel, et sous réserve de places disponibles, à suivre le stage une seconde fois, de façon consécutive. Ils seront sélectionnés en fonction de leur assiduité et de leur application à la préparation.

Pour les candidats admissibles ou non, qui s'inscrivent à la préparation à l'issue du jury d'admissibilité, l'assiduité s'opérera à partir de la série de devoirs en cours de diffusion.

Pour les candidats non admis, qui s'inscrivent à la préparation à l'issue du jury d'admission, l'assiduité s'opérera à partir de la série de devoirs en cours de diffusion.

Tout candidat qui s'inscrit à la préparation après le jury d'admissibilité ou le jury d'admission, doit rendre à la correction au moins un devoir afin de ne pas être radié.

L'ouverture et le calendrier du stage de révision seront annoncés par une note de service spécifique. Les candidats intéressés devront remplir une demande de participation.

### 3.5. LE SITE ET LE FORUM DÉDIÉS À LA PRÉPARATION

Le site dédié à la préparation au concours professionnel de contrôleur principal de la filière gestion publique de la DGFIP est disponible sur Magellan (Portail « Les femmes et les hommes : Accès général » / Espace « Préparations aux concours » puis menu déroulant « Les concours administratifs »).

Ce site constitue un espace d'information et de ressources utiles sur le métier, le concours et la préparation au concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de la filière gestion publique.

Par ailleurs, les candidats inscrits à la préparation ont à leur disposition un forum qui est un lieu d'échanges sur les sujets se rapportant *exclusivement* à la préparation au concours. Toutefois, les candidats ne doivent pas y diffuser leur plan ou leurs idées. À défaut, les copies ne seront pas corrigées.

La charte ministérielle d'usage des technologies de l'information et de la communication rappelle les règles déontologiques de l'usage du forum.

Ainsi, l'usage du forum doit être conforme aux obligations de réserve, de discrétion et de neutralité des fonctionnaires. Il ne doit pas être contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs et ne doit pas mettre en cause l'intérêt et la réputation de l'administration.

L'utilisateur du forum doit s'exprimer avec prudence et courtoisie, et s'interdit de produire, de collecter ou de transmettre des données, messages ou œuvres en infraction avec la législation, notamment les messages diffamatoires, racistes, xénophobes, portant atteinte à la décence ou constituant une diffusion de fausses nouvelles.

L'utilisateur du forum doit également s'engager à ne pas effectuer intentionnellement des opérations ayant pour but de masquer sa véritable identité ou d'usurper l'identité d'autrui.

Les manquements à ces principes, qui seraient regardés comme des fautes professionnelles, sont susceptibles d'entraîner pour l'utilisateur des sanctions disciplinaires sans préjudice d'éventuelles actions pénales ou civiles à son encontre.

Un modérateur de forum veille au respect de ces règles.

#### **4. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION**

Les candidats qui désirent suivre cet enseignement par correspondance sont invités à souscrire *immédiatement* une demande d'inscription conforme au modèle joint en annexe.

À ce titre, il convient d'*utiliser exclusivement ce modèle* ou, le cas échéant, une photocopie de celui-ci et le servir complètement en respectant les indications qui y sont portées.

Les demandes d'inscription sont à adresser par la voie hiérarchique au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2010 à :

ENT - Service des préparations aux concours  
À l'attention de Monsieur Bernard COZIC  
Immeuble le Michel-Ange  
17, boulevard du Mont d'Est  
93192 - NOISY-LE-GRAND - CÉDEX

<p>L'attention des directeurs locaux est appelée sur le fait que cette date limite d'inscription doit être impérativement respectée. Aussi leur est-il demandé de veiller à ce que les agents placés sous leur autorité puissent prendre connaissance de la présente note dans les meilleurs délais.</p>
--

*En raison du nombre élevé de candidats à cette préparation et des contraintes de gestion des demandes d'inscription, tout bulletin non transmis à cette date sera rejeté.*

Enfin, pour faciliter la gestion des dossiers d'inscription, les directions locales doivent adresser les bulletins d'inscription *au fur et à mesure de leur réception*, sans attendre la date limite précitée.

Toute question relative à cette préparation devra être formulée auprès de l'ENT : [tgent.prepa@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:tgent.prepa@dgfip.finances.gouv.fr)

Le trésorier-payeur général,  
directeur de l'École nationale du Trésor public,

ROBERT FORTÉ

ANNEXE : Bulletin d'inscription à la préparation au concours professionnel de contrôleur principal de la filière gestion publique de la DGFIP de l'année 2011

**- L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription aux épreuves du concours -**

Numéro d'inscription \*

\*(Ligne réservée à l'Administration, ne pas servir)

Cachet codique

NIR\*\* :

\*\* Numéro Interne de Référence. (Le numéro correspondant au numéro d'identification qui figure sur votre feuille de notation). En aucun cas le numéro de sécurité sociale ne doit figurer sur cette rubrique.

M.  Mme  Mlle  (cocher la case utile)

NOM :

NOM de jeune fille :

PRÉNOM usuel :

Renseignements complémentaires (à préciser obligatoirement) :

Date de naissance :

Grade : ..... Échelon : ..... Date de nomination dans l'échelon : .....

Poste d'affectation : .....

Je déclare avoir pris note que ma demande d'inscription à la préparation par correspondance au concours professionnel pour l'accès au poste de Contrôleur principal de la filière Gestion publique de la DGFIP de 2011 ne vaut pas inscription à ce concours et ne présume en rien de la recevabilité de celle-ci.

À ....., le .....  
(signature du candidat)

Avis du supérieur hiérarchique direct (chef de poste, chef de service...)

À ....., le .....  
(avis + cachet + signature)

Le responsable de la direction locale certifie que l'intéressé(e) remplit les conditions pour participer à la préparation au concours professionnel pour l'emploi de contrôleur principal du Trésor public de 2011.

À ....., le .....  
(cachet + signature)

**L'attention du candidat est appelée sur le fait que tout bulletin d'inscription non conforme à ce modèle ou ne comportant pas les signatures requises sera rejeté**

**NB : La date limite d'inscription est fixée au 1er juin 2010**

À adresser à : École nationale du Trésor public  
Service des préparations aux concours  
À l'attention de Monsieur Bernard COZIC  
Immeuble le Michel-Ange  
17, boulevard du Mont d'Est  
93192 NOISY-LE-GRAND CÉDEX

**ISSN : 0984 9114**